



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
Bureau du foncier agricole

Affaire suivie par :
Marie Chauvot
Tél. : 01.60.76.32.40
Fax. : 01.60.76.33.81
Mél : ddt-sea@essonne.gouv.fr

**Commission Départementale de
Préservation des Espaces Naturels
Agricoles et Forestiers**

Compte-rendu de la séance du 29 septembre 2016

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Essonne, convoquée le 16 septembre 2016, s'est réunie le 29 septembre 2016, à Villabé (91), sous la présidence de M. RAUCH, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant Madame la Préfète.

1) Membres de la commission

1.1 Membres présents :

- M. Yves RAUCH, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant la Préfète de l'Essonne ;
- Mme Danielle ALBERT, représentant l'Union des syndicats des propriétaires forestiers d'Île-de-France ;
- Mme Élodie BOUSSAINGAULT-PEIGNE, représentant la chambre départementale des Notaires de l'Essonne ;
- Mme Pauline CARRAÏ, représentant l'association « NaturEssonne » ;
- M. Jean-Luc CURAT, adjoint au maire de Saclay, représentant les maires ;
- M. Florian GIRAUD, chef du service économie agricole, représentant la direction départementale des territoires ;
- M. Didier HARDOUIN, représentant l'Union des syndicats Coordination Rurale d'Île-de-France Ouest ;
- M. Bertrand LIÉNARD, représentant la SAFER (voix consultative) ;
- M. Pierre MARCILLE, représentant la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France Ouest ;
- M. Pascal MARTIN, représentant l'Office National des Forêts (voix consultative) ;
- M. Emmanuel SAGOT, représentant la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France Ouest.

1.2 Pouvoirs

- Mme Pauline CARRAÏ, représentant l'association « NaturEssonne », dispose d'un pouvoir de M. Dominique HÉBERT, représentant le Réseau AMAP Île-de-France ;
- Mme Danielle ALBERT, représentant l'Union des syndicats des propriétaires forestiers d'Île-de-France dispose d'un pouvoir de M. Denis MAZODIER, représentant l'association « Essonne-Nature-Environnement » ;
- M. Pierre MARCILLE, représentant la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France Ouest dispose d'un pouvoir de M. Nicolas HOTTIN, représentant des Jeunes Agriculteurs.

1.3 Membres absents et/ou excusés :

- M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, représentant les établissements publics de coopération intercommunale ;
- M. Guy CROSNIER, président délégué en charge de la ruralité et du monde agricole représentant le Conseil Départemental de l'Essonne ;
- Mme Nina FERNANDEZ, représentant l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France ;
- M. Thierry LANOE, représentant la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France ;
- M. Patrick OLLIER, président du Conseil de la Métropole du Grand Paris ;
- M. Fabien PIGEON, représentant les propriétaires de foncier agricole ;
- M. Olivier RUSSEIL, représentant l'INAO ;
- M. Christian SCHOETTL, maire de Janvry, représentant les maires.

2) Invités à titre d'expert

- Mme Julie OZENNE du réseau AMAP Île-de-France ;
- Mme Sandrine TERRISSE de la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France Ouest ;
- Mme Amandine CABRIT, de la direction départementale des territoires de l'Essonne, lors de la présentation de la Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du ScoT du Val d'Orge, et M. Bastien DOUMAS, lors de la présentation du PLU de la commune de Linas ;
- M. Pierre RAMEL, M. Robert SCHOEN, et Mme Marie CHAUVOT, de la direction départementale des territoires de l'Essonne.

3) Quorum et ordre du jour

M. RAUCH constate que le quorum du nombre de votants est atteint et ouvre la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Ordre du jour :

- a) Compte-rendu et fonctionnement de la commission : validation du compte-rendu de la séance du 8 septembre 2016 après l'adoption d'un amendement ;
- b) Étude de la Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du ScoT du Val d'Orge ;
- c) Étude du PLU de Linas ;
- d) Étude du PLU d'Orsay.

4) Ont présenté leur projet devant la commission :

- Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du ScoT du Val d'Orge : M. Georges JOUBERT (Maire de Marolles-en-Hurepoix et 4ème Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération chargé de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme), M. Sylvain TANGUY (Maire de Le Plessis-Pâté et 8ème vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération Vice-président chargé de l'eau et de la défense incendie), Étienne MONPAYS (responsable du pôle urbanisme et développement durable), Anne BROCARD et Christian MOREAU représentant Cœur d'Essonne Agglomération et M Bruno SCHMIT, du bureau d'études Espace Ville ;
- PLU de Linas : M. Thomas BOILLOT (service urbanisme) représentant la mairie de Linas ;
- PLU d'Orsay : Mme Mélanie JACQUEMOT et M. Émilien METTLER (service urbanisme) représentant la mairie d'Orsay.

Le président de la CDPENAF,


Yves RAUCH

Ce document est publié sur le site des services de l'État en Essonne :

<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Foncier-Consommation-d-espace-agricole-forestier-ou-naturel/CDPENAF-de-l-Essonne>